REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIC-FEZENSAC Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/130

Objet: Travaux sur façade

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 07/06/2024 par M.DUCOS Michel en vue d'occuper le domaine public au droit du 33 avenue Edmond Bergès, afin d'effectuer des travaux sur façade pour la période du 11/06/2024 au 14/06/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

<u>Article 1</u>: M.DUCOS Michel est autorisé à occuper le domaine public au droit du 33 avenue Edmond Bergès, afin d'effectuer des travaux sur façade pour la période du 11/06/2024 au 14/06/2024.

Article 2: Des places de stationnement seront réservées.

<u>Article 3</u>: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 5</u>: La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 7 juin 2024

Le Maire Barbara NETO